



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 6 décembre 2010, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, est également présente.

MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h45. M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, est présent jusqu'à 20h08.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

395/06-12-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée au 15 novembre 2010

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2010
2. Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge :
Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 165
3. Budget supplémentaire 2010 de l'O.M.H. de Rivière-Rouge
4. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Govern
5. Achat d'un serveur
6. Remplacement temporaire durant l'absence du directeur du Service du greffe

C Gestion administrative

1. Dates des séances ordinaires du Conseil de la Ville pour l'année 2011
2. Politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge
3. Embauche d'un greffier et directeur général adjoint
4. Mesures d'urgence : Nomination d'un coordonnateur adjoint pour la Ville (Comités et commissions : résolution numéro 017/11-01-10)

D Contrats et appels d'offres



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 171 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2011
2. Avis de motion : Règlement numéro 172 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2011
3. Avis de motion : Règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

1. Achat d'équipements sur le budget 2010

H Transport routier

1. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011 : Subvention de 60 000,00 \$
2. Ententes pour le déneigement d'un stationnement au centre-ville (Caisse Populaire et Marché Raymond)

I Hygiène du milieu

1. Location d'un contenant à déchets au CSSS d'Antoine-Labelle

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande de dérogation mineure numéro 2010-20008
2. Demande de dérogation mineure numéro 2010-20009
3. Demande de dérogation mineure numéro 2010-20010
4. Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron ltée sur le territoire de la Ville
5. Offre de services : Examen et commentaire juridique des projets de règlements d'urbanisme en 2011
6. Offre de services juridiques : Soutien à l'urbanisme en 2011

K Loisirs et culture

1. Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2011-2012 : Festival de pêche et programme Pêche en herbe
2. Demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique : Désignation d'un représentant pour le Camping Sainte-Véronique

L Divers

1. Souper pour le 75^e anniversaire du Cercle de Fermières : Achat de billets
2. Agrandissement du Pénitencier : Appui à la Municipalité de La Macaza

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

396/06-12-10

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

397/06-12-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE AU 15 NOVEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 ajournée au 15 novembre 2010 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 ajournée au 15 novembre 2010 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

Note : MM. Michel Robidoux et Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 19h45.

GESTION FINANCIÈRE

398/06-12-10

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2010

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de novembre 2010 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 13168 à # 13469) :	146 926,25 \$
Remises fédérales et provinciales :	74 057,64 \$
Comptes courants (ch. # 101876 à # 102084) :	637 820,43 \$
Total :	858 804,32 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

399/06-12-10

TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 78 308,89 \$ taxes incluses (coût net de 74 840,05 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 29 novembre 2010.

ADOPTÉE

400/06-12-10

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2010 DE L'O.M.H. DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve un budget supplémentaire 2010 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge d'un montant de 32 890,01 \$ pour des dépenses effectuées suite à un sinistre à des logements et pour le toit de l'O.M.H., le tout tel que présenté le 15 novembre 2010 par l'O.M.H.

D'approuver la contribution de 3 289,00 \$ de la Ville de Rivière-Rouge se rapportant à ce budget supplémentaire 2010.

ADOPTÉE

401/06-12-10

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS AVEC PG GOVERN

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions pour l'année 2011 au coût total de 23 615,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

402/06-12-10

ACHAT D'UN SERVEUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un serveur de la compagnie « Service Informatique des Laurentides » au coût de 6 000,00 \$ plus les taxes et de 3 000,00 \$ plus les taxes pour son installation.

Que la présente dépense (incluant l'achat et l'installation) soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

403/06-12-10

REMPLACEMENT TEMPORAIRE DURANT L'ABSENCE DU DIRECTEUR DU SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT la démission de la greffière, soit la directrice du Service du greffe, effective le 18 octobre 2010;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner le remplacement temporaire du directeur du Service du greffe, depuis le 18 octobre 2010 jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur, par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

D'approuver la compensation de dix pour cent (10%) de son salaire régulier accordée à Mme Cadieux relative à ce remplacement, rétroactivement au 18 octobre 2010 et ce jusqu'au 14 janvier 2011, ainsi que le paiement des heures de temps accumulé jusqu'à ce que la banque de temps accumulé de Mme Cadieux descende à soixante-dix (70) heures.

Que toutes les heures supplémentaires travaillées par Mme Cadieux faisant en sorte que sa banque de temps accumulé dépasse soixante-dix (70) heures lui soient payées, et ce, jusqu'au 14 janvier 2011.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

404/06-12-10

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2011

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'ainsi les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu à 19h30 :

- lundi le 10 janvier 2011
- lundi le 7 février 2011
- lundi le 7 mars 2011
- lundi le 4 avril 2011
- lundi le 2 mai 2011
- lundi le 6 juin 2011
- lundi le 4 juillet 2011
- lundi le 1^{er} août 2011
- mardi le 6 septembre 2011
- lundi le 3 octobre 2011
- lundi le 7 novembre 2011
- lundi le 5 décembre 2011

à la salle du Conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal L'Information du Nord.

ADOPTÉE

405/06-12-10

POLITIQUE SUR L'ALIÉNATION DES BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES ET DES BIENS IMMOBILIERS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Ville a décidé de se doter d'une politique pour se départir de ses actifs excédentaires afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

D'adopter la politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Que la présente politique entre en vigueur le 6 décembre 2010 et remplace la politique intitulée « Politique de gestion des actifs excédentaires » datée d'avril 2010 et adoptée par la résolution numéro 155/19-04-10.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 155/19-04-10.

ADOPTÉE

406/06-12-10

EMBAUCHE D'UN GREFFIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de M. Pierre St-Onge à titre de greffier et directeur général adjoint à compter du 12 janvier 2011.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat de travail de M. St-Onge pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

407/06-12-10

MESURES D'URGENCE : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ADJOINT POUR LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De nommer M. Mario Charette à titre de coordonnateur adjoint des mesures d'urgence pour la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 6 décembre 2010.

Que la présente résolution remplace une partie de la résolution numéro 017/11-01-10 intitulée « Comités et Commissions » au paragraphe « Mesures d'urgence pour la Ville » relative à la nomination de la « Coordinatrice adjointe : Claire Coulombe, directrice générale adjointe et greffière ».

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 171 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 171 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2011.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 172 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

M. le conseiller Normand Gravel donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 172 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2011.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 173 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

M. le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

408/06-12-10

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SUR LE BUDGET 2010

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition de six (6) cylindres carbone pour appareils respiratoires autonomes au coût de 679,00 \$ chacun ainsi que deux (2) tubes à mousse Protek au coût de 245,00 \$ chacun auprès de la compagnie « Aréo-Feu ltée », le tout représentant une dépense totale de 4 564,00 \$ plus les taxes devant être prise à même le budget 2010 du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

409/06-12-10

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2010-2011 : SUBVENTION DE 60 000,00 \$

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de chemin ont été réalisés sur les chemins de la Rivière Nord, du Lac-Kiamika, du Petit-Gard et sur le boulevard Fernand-Lafontaine pour un montant de 182 296,11 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de la Rivière Nord, du Lac-Kiamika, du Petit-Gard et sur le boulevard Fernand-Lafontaine, pour un montant subventionné de 60 000,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

410/06-12-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

ENTENTES POUR LE DÉNEIGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion des deux (2) ententes suivantes relatives au déneigement d'un stationnement au centre-ville, par laquelle la Ville s'engage à procéder au déneigement du stationnement situé entre le 514 et le 550, rue L'Annonciation Nord pour la saison 2010-2011 :

- avec la Caisse Populaire Desjardins de Rivière-Rouge pour un montant de 1 915,00 \$ plus les taxes;
- avec le Marché Raymond pour un montant de 1 275,00 \$ plus les taxes.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DE MILIEU

411/06-12-10

LOCATION D'UN CONTENANT À DÉCHETS AU CSSS D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que la Ville loue un conteneur à déchets au CSSS d'Antoine-Labelle et que la période de location se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que le CSSS désire renouveler l'entente de location;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De renouveler le contrat de location avec le CSSS d'Antoine-Labelle pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, au coût de 30,00 \$ par mois plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

412/06-12-10

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-20008

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la construction d'un garage de 19 pieds de hauteur, alors que la réglementation actuelle autorise un maximum de 18 pieds;

CONSIDÉRANT qu'un permis a été émis conformément à la réglementation actuelle, mais que suite à des vérifications avec le concepteur de ces plans, ledit garage autorisé ne peut être construit selon les besoins du propriétaire;

CONSIDÉRANT que la demande est mineure, qu'elle respecte les orientations du plan d'urbanisme et qu'elle ne cause pas de préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande (résolution numéro CCU-150.10.09.16);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accepter, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure numéro 2010-20008 afin de permettre la construction d'un garage d'un maximum de 19 pieds de hauteur et de permettre la modification au permis numéro 2010-00342 à cet effet.

ADOPTÉE

413/06-12-10

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-20009

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation d'une opération cadastrale sur un terrain ayant un frontage de 121.92 mètres alors que la réglementation actuellement en vigueur exige 150 mètres de frontage sur la route 117;

CONSIDÉRANT la grande superficie du terrain projeté (+ de 10 000m²);

CONSIDÉRANT que la zone RU-28 est peu densifiée;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a déjà émis son autorisation pour une entrée charretière sur cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT le frontage des propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT que cette demande ne cause pas de préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande (résolution numéro CCU-154.10.10.14);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure numéro 2010-20009 telle que présentée.

ADOPTÉE

414/06-12-10

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-20010

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation d'une opération cadastrale sur un terrain ayant 37.49 mètres de frontage alors que la réglementation actuellement en vigueur exige 45 mètres;

CONSIDÉRANT la superficie du terrain projeté (+ 8000 m²);

CONSIDÉRANT que la zone RU-33 est peu densifiée;

CONSIDÉRANT que ce terrain projeté est situé dans un ancien plan projet et que les possibilités d'acquérir du terrain sont impossibles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande (résolution numéro CCU-155.10.10.14);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure numéro 2010-20010 telle que présentée.

ADOPTÉE

415/06-12-10

AUTORISATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION DE VIDÉOTRON LTÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

ATTENDU QUE Vidéotron ltée projette l'installation d'un système de deux (2) tours d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du projet d'implantation d'un système de deux (2) tours d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public »;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif aux deux (2) emplacements proposés pour l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

ATTENDU QUE les sites visés constituent les sites de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge est favorable au projet d'implantation d'un système de deux (2) tours d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion soumis par Vidéotron ltée et projeté aux endroits suivants :

- sur la route 117 Nord dans le secteur Sainte-Véronique : sur une partie du lot 8, rang 07, Cadastre du Canton de Turgeon (projet GA654-05, dessin 1010-25);
- sur la montée du Lac-Paquet dans le secteur L'Annonciation : sur une partie du lot 51A, rang Sud-Ouest Rivière Rouge, Cadastre du Canton de Marchand (projet GA655-05, dessin 1010-28).

D'acheminer une copie de cette résolution à Vidéotron ltée à l'attention de Mme Estelle Desmaris.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

416/06-12-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

OFFRE DE SERVICES : EXAMEN ET COMMENTAIRE JURIDIQUE DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME EN 2011

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, relativement à la fourniture de services pour l'examen et le commentaire des projets de règlements d'urbanisme de la Ville, soit les règlements de zonage, de construction, de lotissement, de permis et certificats et de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale), à être rédigés par le consultant en urbanisme dans le cadre de la révision de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge, tels services juridiques, pour l'année 2011, au montant forfaitaire de 2 750,00 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par Me Jean-Pierre St-Amour, avocat, en date du 30 novembre 2010.

ADOPTÉE

417/06-12-10

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES : SOUTIEN À L'URBANISME EN 2011

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, relativement à la fourniture de services pour le soutien juridique au Service d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2011, au coût annuel de 7 000,00 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par Me Jean-Pierre St-Amour, avocat, en date du 25 octobre 2010.

ADOPTÉE

Note : M. Jean-Louis Boileau quitte la séance. Il est 20h08.

LOISIRS ET CULTURE

418/06-12-10

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU 2011-2012 : FESTIVAL DE PÊCHE ET PROGRAMME PÊCHE EN HERBE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'un projet au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec dans le cadre du programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2011-2012, festival de pêche/volet ensemencement, tel projet devant permettre l'ensemencement du lac Tibériade dans le secteur Sainte-Véronique et la présentation d'une demande à la Fondation de la Faune du Québec pour la tenue de l'activité Pêche en herbe prévue à la mi-juin 2011, le tout tel que décrit aux formulaires complétés par la Ville.

D'autoriser le versement par la Ville de la somme de 1 000,00 \$ requise pour la réalisation du projet d'ensemencement.

Que M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, soit nommé représentant de ces projets pour et au nom de la Ville et qu'il soit autorisé à signer tout document officiel concernant lesdits projets pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

419/06-12-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

DEMANDE D'ATTESTATION DE CLASSIFICATION REQUISE PAR LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal désigne M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, comme représentant pour demander et signer, au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique pour le Camping Sainte-Véronique, et ce, auprès du Conseil de Développement du camping au Québec.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 379/09-11-09.

ADOPTÉE

DIVERS

420/06-12-10

SOUPER POUR LE 75^e ANNIVERSAIRE DU CERCLE DE FERMIERES : ACHAT DE BILLETS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat de sept (7) billets, à raison de 25,00 \$ chacun, pour le souper tenu le 14 septembre 2010 pour souligner le 75^e anniversaire du Cercle de Fermières de L'Annonciation.

ADOPTÉE

421/06-12-10

AGRANDISSEMENT DU PÉNITENCIER : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Municipalité de La Macaza dans sa demande auprès du gouvernement fédéral pour la construction d'un 4^e pavillon sur le site actuel de l'Établissement La Macaza, telle demande étant formulée à la résolution numéro 201010.273 de la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

422/06-12-10

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h37.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

La mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux